

## Pourquoi s'engager ?

Pourquoi s'engage-t-on à la Légion ? C'est la première question qui vient à l'esprit, et, paradoxalement, c'est celle que l'on ne pose jamais à un légionnaire et très rarement à un candidat à l'engagement : par respect pour l'homme et son passé ; dans le respect de l'identité déclarée qui peut lui être offerte ; et surtout pour ne pas risquer de s'attirer une réponse qui tienne plus du fantasme que de la réalité. Fins psychologues, les recruteurs utilisent d'autres moyens pour obtenir, si ce n'est cette réponse, qui en tant que telle n'a pas un véritable intérêt, tout au moins l'assurance que la démarche d'engagement a été mûrement réfléchie et que le candidat présente une réelle motivation. Alors, pourquoi vouloir répondre ici à ce problème, ou du moins prétendre y apporter des réponses qui s'approchent de la vérité ?

Les raisons qui poussent des hommes à quitter leur patrie pour entrer au service de la France dans la Légion étrangère sont parfois bien connues, comme les grands événements internationaux. Presque toujours, c'est une crise qui les amène, une crise personnelle ou familiale dans leur vie, une crise politique, économique ou sociale dans leur pays.

C'est souvent (mais pas toujours) une chronique des marginaux, des laissés pour compte, des réfugiés, d'individus regardés comme inaptes à toute vie sociale normale. Pourquoi ces hommes devinrent-ils de si bons soldats et pourquoi éprouvèrent-ils le besoin d'aller s'ensevelir dans une troupe pour s'accomplir ? Par beaucoup d'aspects, la Légion est un miroir de la société, une illustration des normes et des valeurs de l'Europe, de l'attitude de la France à l'égard des étrangers, un lieu où certains hommes pouvaient trouver ce que la vie civile ne pouvait leur procurer.

Ce sont des révoltés ou des audacieux. Tous sont des lutteurs, que leur tempérament entraîne à demander du nouveau, de ce à quoi ils aspirent et qu'ils n'ont pas trouvé là où ils étaient. Quels que soient leurs appétits, leurs raisons ou leurs antécédents, ce sont des hommes qui veulent vivre leur vie, rompant avec celle d'hier pour utiliser au maximum, ce qui peut paraître paradoxal, leur individualité.

D'où viennent-ils ? Ils viennent de partout et de nulle part, cela importe peu. Qu'ils soient Anglais, Allemands, Ivoiriens, Italiens, Français, ou Chinois : la belle affaire, ce ne sont que des hommes.

Où vont-ils ? À la Légion ! Oui, à la Légion. Là est le paradoxe. Utiliser leur personnalité. Parfaitement. Car à la Légion, l'homme seul compte, en tant qu'individu. Il y déploie sa force, son courage, son énergie, sa volonté. Il y vit de lui-même, pour lui-même, dans une symbiose avec ses camarades où la collectivité légionnaire trouve toute sa place et sa grandeur.



## Qui sont-ils ?

C'est un total de 150 nationalités, avec l'arrivée en 2019 d'un Nord-Coréen, qui figurent, depuis sa création, sur les contrôles de la Légion et un peu plus de 140 au sein des légionnaires de tous grades en service en 2020. Le chiffre exact importe peu d'ailleurs, dans la mesure où beaucoup de ces nationalités n'ont été représentées que par un très petit nombre d'individus, et à des périodes très diverses. Ce qui, en revanche, est important, c'est le chiffre moyen des nationalités les plus représentées à une période donnée, car c'est sur leur éventail que se fonde l'équilibre de l'amalgame.

Les origines du recrutement, lors de la création de la Légion étrangère, sont pour la très grande majorité en provenance de France et de ses pays limitrophes. Cela s'explique facilement par le peu de moyens, et la difficulté à se déplacer à cette époque, ainsi que par la relative sédentarisation des populations du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cet état de fait est corroboré

par la lecture des registres matricules des Régiments étrangers d'alors. Ainsi, la majeure partie des habitants d'un pays naissait, vivait et mourait dans la même commune.

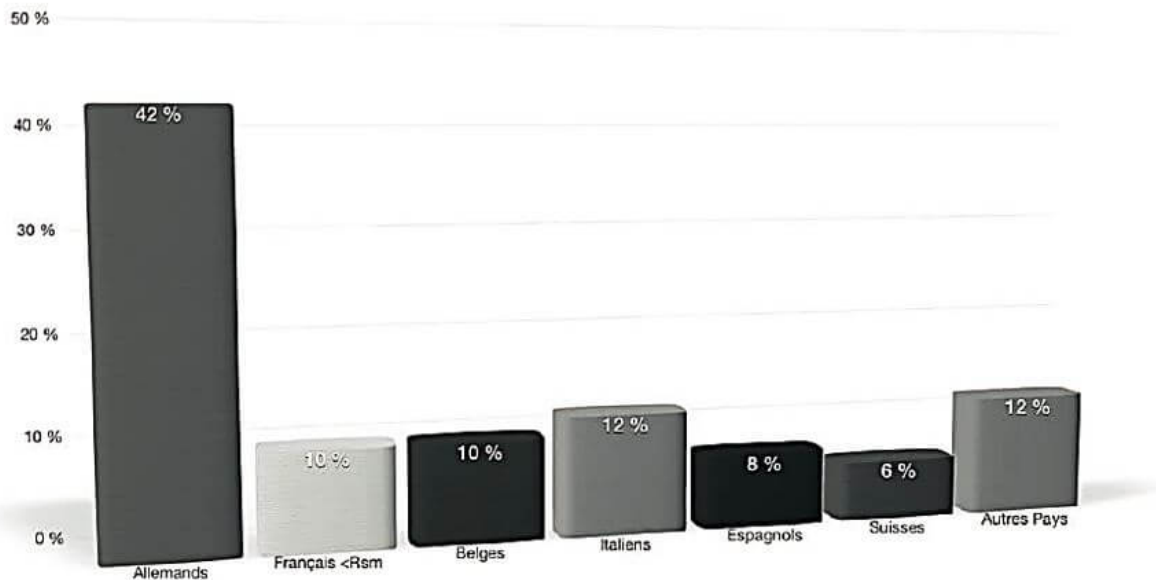
Pour éclairer ce propos, voici la répartition, par nationalités, des légionnaires affectés, en 1897, au 1<sup>er</sup> Régiment étranger, alors qu'au tableau des effectifs, il comptait 7 066 hommes :

<b>Nationalités</b>	<b>Nombre</b>
Français	1 612
Alsaciens, Lorrains (ou soi-disant tels)	1 551
Allemands	1 441
Suisses	573
Italiens	268
Autrichiens	214
Luxembourgeois	106
Hollandais	65
Espagnols	51
Russes	41
Américains	29
Turcs, Arméniens, Égyptiens	29
Anglais	21
Serbes	13
Roumains	10
Danois, Norvégiens, Suédois	10
Grecs	9
Hindous	1
Portugais	1
Sénégalais	1

Le graphique ci-dessous représente les six premières nationalités et leur part dans le recrutement de 1831 à 1961.

Cependant, les données ne sont pas suffisamment fiables pour être prises au pied de la lettre, cela étant principalement dû aux arrondis qui ont été effectués, et à la statistique réalisée avant la Régularisation de Situation Militaire (RSM).

Néanmoins, elles donnent un ordre de grandeur fiable et la première évidence est que jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie, après 130 années d'existence, la Légion étrangère a puisé la quasi-totalité de ses forces au sein de la partie la plus occidentale du *Vieux Continent*.



*Provenance du recrutement de 1831 à 1961.*

Comme nous l'avons vu, au début de l'histoire légionnaire, les principales nationalités d'origine de la Légion étrangère sont en étroite corrélation avec, d'une part la géographie et la capacité à circuler à travers le monde, d'autre part les événements proches en cours. La Légion a permis aux laissés pour compte d'une guerre ou d'un régime en difficulté, d'échapper à une grande quantité de tracas. Certains pays, ayant une forte tradition de mercenariat, furent des pourvoyeurs importants à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, comme la Suisse ou la Belgique. Un nombre très important de candidats est issu de pays où il ne fait pas bon vivre et ces hommes cherchent un dérivatif à leur désarroi ou bien une nouvelle patrie. Ce sera le cas, en particulier, des Alsaciens et des Lorrains, de 1871 à 1900, des Russes à compter de 1917, des Allemands en 1939 et en 1945, des Espagnols en 1939, des Portugais dans les années 70, et plus près de nous les européens de l'Est après la chute du Mur de Berlin, ou encore, les Ukrainiens d'aujourd'hui, suite au conflit de ces dernières années avec la Russie. Les Français deviennent majoritaires dans les années 70, mais aussi de 2007 à 2009 ; le recrutement, dans le même temps, se diversifie dans les années 80 (Maghreb, Afrique noire, Royaume-Uni notamment).

Il devient mondial dans la décennie suivante et cela s'accroît encore à compter de 2010.

La légion étrangère du début du XIX<sup>e</sup> siècle, aux effectifs réduits, présente un visage tout différent de la troupe européenne (blanche) de la colonisation et de la fin de l'empire colonial français. Les nationalités représentées reflètent l'état du monde, ses changements depuis les années 60, mais surtout les bouleversements qui ont suivi la *guerre froide* et l'implosion de l'Union soviétique. Cette diversité n'est pas sans inconvénients et l'apprentissage du français, langue de communication dans le service, occupe une place d'autant plus importante dans la formation initiale que les engagés volontaires en provenance de l'Europe de l'Est sont majoritaires. La troupe est désormais plus bigarrée, en majorité européenne, mais dans

laquelle les continents africain et asiatique, ainsi que l'Amérique latine sont bien représentés. À l'ère de la mondialisation et de la globalisation annoncée par le philosophe et sociologue américain Marshall Mc Luhan, la Légion montre à nouveau sa capacité à s'adapter à une situation inédite et *s'universalise* avec plus de 150 nationalités représentées dans ses rangs.

Entre ces flux, des périodes plus calmes, avec des dominantes moins accentuées et souvent plus éphémères se sont succédées. Ces dominantes correspondent à des crises politiques ponctuelles en Europe ou à une situation économique défailante. Il est important de relever, pour la bonne compréhension de la problématique du recrutement, que les défaites militaires ou politiques de la France se sont toujours traduites par un ralentissement brutal du recrutement, voire le tarissement de certains viviers. Ce fut le cas en 1870, puis en 1940 et 1962. Il en est de même lorsque les raisons sont, de plus, budgétaires, la dynamique du recrutement ne reprenant alors que très lentement et très difficilement. Ce fut le cas en 1862, après la loi Randon, en 1870, en 1932, avec la Grande dépression en France, qui a fait suite au krach boursier de 1929 aux États-Unis, en 1962 après l'abandon de l'Algérie.

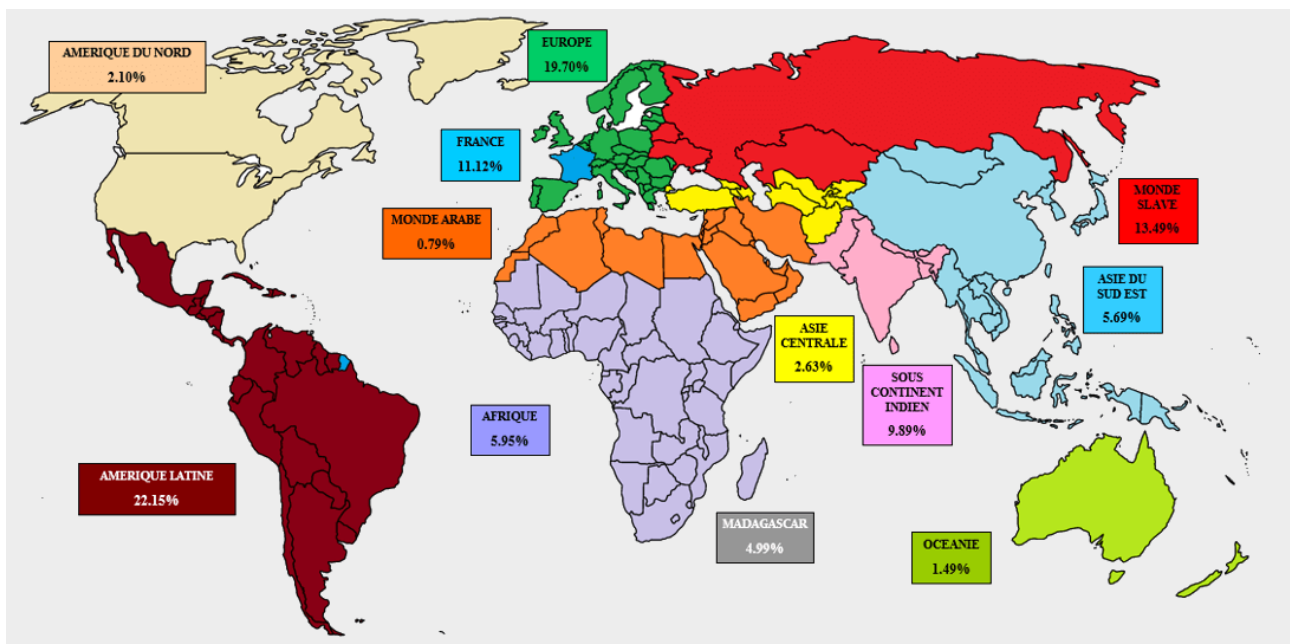
Après 130 années d'existence, un tableau des effectifs de la Légion, réalisé en 1963 par la DRHLE et établissant l'origine nationale de plus de 496 000 légionnaires ayant servi de 1831 à 1961 permet une première analyse, établie en données non corrigées [1] avec des chiffres arrondis.

<b>Pays</b>	<b>Effectifs</b>
Allemagne	210 000
Italie	60 000
Belgique / France	50 000
Suisse	30 000
Pologne	10 000
Russie	6 000
Autriche	5 000
Hongrie / Grèce / Tchéquie	4 000
Pays Bas / Yougoslavie	3 000
Portugal	1 300
Danemark / Turquie	1 000
États-Unis d'Amérique	700
Bulgarie / Finlande / Suède / Algérie	500
Vietnam / Maroc / Tunisie / Lettonie	200
Brésil / Japon / Canada / Lituanie / Norvège / Égypte / Argentine	100

La vue suivante démontre que cinquante années plus tard, la mondialisation du recrutement est bel et bien une réalité. Désormais, le recrutement en provenance des pays d'Europe occidentale [2] s'étendant jusqu'aux frontières de la Russie, de la Biélorussie et de l'Ukraine est très réduit, voire anecdotique, à part pour les Français qui subissent néanmoins une décroissance permanente depuis 2009, baisse enrayée avec la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication et de recrutement en 2016. C'est ainsi, qu'ensemble, ce monde occidental *renové* et la France ne représentent plus que 30,82 % du recrutement en 2019. Au contraire,

trois pays éloignés représentent à eux seuls, 26,75 % du recrutement 2019 (Brésil : 10,40 % / Népal : 8,41 % / Ukraine : 7,94 %).

Pour avoir une comparaison la plus exacte possible, ce qui est dénommé par *autres pays* dans le graphique des statistiques de 1831 à 1961, représente aujourd'hui 84,76 % du recrutement, soit une augmentation de plus de 72 %, il est donc évident que le recrutement moderne se joue à l'échelle de la planète.



**2019 : 88,88 % des légionnaires recrutés sont étrangers**

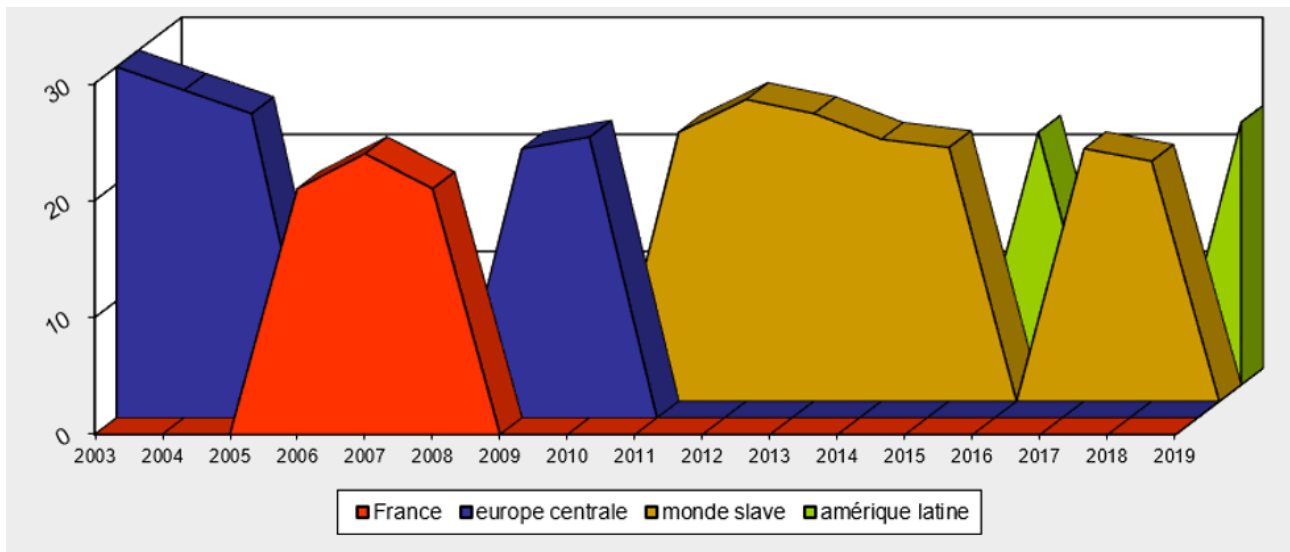
L'analyse du recrutement de la Légion étrangère et de sa provenance est réalisée à partir de douze pôles principaux que sont : la France ; l'Amérique du Nord ; l'Amérique du Sud ; l'Europe ; l'Asie centrale ; le Monde slave ; le Sous-continent indien ; l'Asie du Sud-est ; l'Océanie ; le Monde arabe ; l'Afrique et Madagascar. Ces différents pôles sont représentés sur la vue du planisphère.

Dans le graphique suivant, sont annotés les pôles qui ont représenté le ratio annuel le plus important sur les dix-sept dernières années. L'analyse très rapide de celui-ci montre que l'Europe centrale et balkanique, avec des taux allant de 30 % à 26 %, a représenté le plus fort contingent de 2003 à 2005, ce qui est logique, car nous étions en pleine crise dans les territoires de l'ex-Yougoslavie. Un nouveau pic de ce recrutement est visible, de 2009 à 2010, avec près d'un quart des engagements à son actif.

Le recrutement français, quant à lui, arrive, en tête de 2006 à 2008 et oscille entre 21 % et 24 %. Sa chute sensible en 2009 ne trouve pas d'explications rationnelles et elle continue de façon régulière depuis lors, pour atteindre le seuil critique de 7,17 % en 2017.

L'émergence du Monde slave et de sa prédominance sur cette période donnée de temps commence en 2011 pour ne plus s'interrompre. Avec des ratios compris entre 21,6 % et 25,8

%, celui-ci s'applique sur le long terme avec, simplement parfois, des changements dans la répartition des nationalités à l'intérieur de celui-ci. Seule l'Amérique latine, avec principalement le Brésil brisera cette prépondérance avec un pic à près de 22 % en 2016 et se place désormais en première position en 2019 avec 22,15 %. L'Asie n'apparaît pas dans ce graphique, mais même si l'émergence d'une arrivée massive de Népalais à nécessité de différencier l'Asie et le Sous-continent indien avec un taux de recrutement des candidats en provenance du pays *au pied des montagnes* 3 de près de 10 % depuis plusieurs années, l'Asie est en progression depuis 2013 et atteint dans sa globalité 18 % en 2019.



*Prépondérance des pôles de recrutement ces 17 dernières années.*

La première évidence, à la lecture des tableaux, est l'importance de la place tenue par le recrutement étranger.

Néanmoins le recrutement des Français et des francophones est un sujet stratégique pour la Légion étrangère. Celui-ci influence directement la capacité de la Légion à intégrer ces hommes en provenance de tous les horizons et de toutes les cultures.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, la Légion étrangère, qui est dans une perpétuelle introspection de son mode de fonctionnement et dans une continuelle recherche de l'efficacité, ne s'interdit aucune des possibilités d'adapter son recrutement dans le cadre de la loi. Les afflux de candidats en provenance d'Ukraine, du Népal et du Brésil, et la difficulté à recruter des Français dans un secteur ultra concurrentiel entre les armées, posent un problème d'équilibre des nationalités en son sein.

La Légion étrangère ne promet à ces recrues que des postes de combattants durant les premières années de leur service, de plus tous les légionnaires commencent leur carrière au plus bas de l'échelle et la promotion ne se fait qu'au mérite en puisant dans ce vivier. Par voie de conséquence aucune entrée par le biais des écoles d'armées n'est possible au sein de la Légion. Il est donc plus difficile de capter les jeunes alors que nos camarades proposent tous types de métiers et de cursus de carrière. Les recruteurs de la Légion doivent donc avec un

discours sincère ne cachant pas les difficultés du métier des armes et dans le même temps mettre en avant les atouts du recrutement légionnaire dont l'égalité des chances, un parcours unique pour tous et une promotion interne inégalée avec 100% des sous-officiers issus des militaires du rang et 10% des officiers.

Il est alors devenu impératif d'ouvrir de nouvelles sources de recrutement francophones et, plus encore, dans le creuset français afin de préserver le système d'intégration *Légion* des étrangers. Cet édifice, basé sur le binôme [3], permettant de faciliter l'apprentissage de la langue française par les étrangers et leur acculturation rapide, nécessite un ratio de Français ou de francophones suffisant afin d'éviter qu'un français soit responsable à l'instruction de trois à quatre étrangers.

Dans cette logique il a fallu étendre le *sourcing* et la capacité à exister auprès de nouveaux viviers cibles. C'est ainsi que le premier bureau de recrutement ultra-marin de l'histoire de la Légion étrangère a vu le jour et ouvert ses portes aux candidats le 15 janvier 2018. Pour ce faire, il a fallu adapter le processus de recrutement traditionnel, sans changer la qualité de la sélection. Ce bureau de recrutement cumule donc les rôles d'un poste d'information et d'un centre de présélection afin de s'assurer le plus possible que le candidat qui sera envoyé par avion en France a le maximum de chances d'être sélectionné en commission à Aubagne. Dans le même esprit une mission est en cours de déploiement sur l'île de la Réunion afin de permettre à moyen terme de disposer d'un autre bureau de recrutement ultra-marin.



*Apprentissage de la langue française au 4e RE. Crédit : Stéphane GAUDIN.*

## Une perpétuelle adaptation

Par sa nature, le recrutement légionnaire a dû en permanence s'adapter aux profils des candidats qu'il recevait, à leur nature à leurs aspirations profondes, tout en gardant ses principes et l'âme de ce qui fait le légionnaire dans le respect du code d'honneur.

Ce perpétuel besoin d'innover est parfois imposé par les circonstances. Ce que vit actuellement le monde, avec le COVID-19 en est une illustration frappante. Du fait de la décision nationale de confinement, les engagements au sein de la Légion étrangère ont été fermés à compter du 17 mars 2020.

Cette fermeture que beaucoup diront inédite a pourtant déjà existé, il y a cent quatre-vingt-cinq années. L'année 1835 fut celle d'un événement tout à fait particulier, tant en termes juridiques qu'en termes de politique étrangère. À la suite d'un traité signé entre les quatre grandes puissances d'alors en Europe de l'Ouest (France, Espagne, Portugal, Angleterre), la Légion étrangère est vendue à l'Espagne pour une durée indéterminée. À la suite de cette décision, les engagements volontaires ont été indéfiniment suspendus ; et par ordonnance du 29 juin 1835, « *cette Légion a cessé de faire partie de l'armée française* ». Six mois plus tard, les besoins en hommes pour les campagnes en Afrique du Nord se faisant prégnants, Une nouvelle ordonnance du 16 décembre 1835 a prescrit la formation d'une nouvelle Légion étrangère, et en conséquence, les dispositions de l'ordonnance du 10 mars 1831 et donc de recrutement ont été remises en vigueur.



*Fanion du 4e RE. Crédit : Stéphane GAUDIN.*

Aujourd'hui cette rupture du flux a des conséquences très directes pour ce qui concerne le maintien des effectifs des régiments de combat mais aussi sur la formation des légionnaires. À la suite des attentats terroristes de 2015, la Légion a démontré sa capacité à recruter plus d'hommes, dans un délai très bref. Ainsi en deux ans, elle recrute, forme et affecte dans ses unités, un volume de personnels permettant de rattraper vingt années de déflation continue, pour retrouver un volume d'effectif de 9 200 hommes en fin d'année 2018. Cependant il a fallu consentir un effort très important de formation sur plusieurs années au profit de ces nouveaux candidats de 2015 à 2018. Il a fallu tout d'abord les former en mettant sous forte contrainte le régiment école, le 4<sup>e</sup> RE. Mais ensuite, le 4<sup>e</sup> RE a dû en faire des caporaux, des sergents et des spécialistes dans les années qui suivirent en soumettant encore une fois le système de formation à des tensions critiques en termes de volume tout en garantissant la qualité des formations.

Cependant pour ce qui est du recrutement, il y a tout de même eu l'apparition d'un fait inédit avec la mise en ligne sur le site internet dédié d'un formulaire de pré-inscription. Jamais auparavant cela ne s'était fait. Le candidat n'était étudié que lorsqu'il arrivait au poste avec son sac.

Avec ce formulaire le **Groupement de recrutement de la Légion étrangère (GRLE)**, tente de développer un outil lui permettant de gérer au mieux les flux entrants en sortie du confinement tout en respectant une distanciation sociale au sein des structures réduisant ainsi sa capacité d'accueil de près de 70%. Les recruteurs avec l'étude de ce formulaire vont opérer quelques vérifications techniques (âge, etc..), permettant d'écarter rapidement les candidatures invalides. Ensuite au travers d'entretiens téléphoniques, réalisés avant la réouverture du recrutement le 11 mai 2020, ils mèneront d'autres vérifications ayant cette même finalité de tri ou de finalisation des candidatures. Enfin le candidat sera à nouveau appelé pour lui communiquer sa date de présentation et lui transmettre par voie électronique une convocation lui permettant de se déplacer sur le territoire national pour rejoindre un centre de présélection.

Les néophytes peuvent trouver cela normal et de bon sens, mais au sein de la Légion cela est perçu par certains esprits chagrins avec plus de force, comme une remise en cause du processus de recrutement, ce qui n'est en aucune mesure le cas. Il est simplement question encore une fois de s'adapter à une conjoncture nouvelle. Néanmoins cela permet d'entrevoir de nouvelles méthodes pour de futures et éventuelles politiques de recrutement.

## Le parcours du candidat

Le circuit et le processus de recrutement à la Légion étrangère diffère sensiblement de celui des autres armées. Il est en effet basé sur du présentiel et le parcours du candidat s'effectue en continu. Cela est dû principalement à la particularité de notre recrutement international, imposant de loger et de nourrir les volontaires tout au long de leur circuit de présélection et de sélection.

Par rapport à celui des candidats du XIX<sup>e</sup> siècle, ce parcours s'est sensiblement densifié pour répondre à des problématiques créées par le modernisme. Les bases du système de recrutement légionnaire restent inchangées. Tout candidat doit pouvoir être accueilli 24/24 H et cela, 365 jours par an. Cela est vrai bien évidemment pour les étrangers, venus parfois de très loin et qui voient la Légion étrangère comme un refuge. C'est là une de nos traditions d'accueil qui est mise en avant et la première image doit être celle d'une famille accueillante, pour peu que le candidat corresponde aux critères de présentation. Mais c'est également le cas pour les Français, ressource rare de nos jours, qu'il convient de capter et de sélectionner avec toute l'attention nécessaire.

Le circuit du candidat se décline sur environ trois semaines et se compose d'une succession des tests médicaux, psychotechniques et physiques. Il comporte également tout un panel d'entretiens permettant d'appréhender le candidat dans sa globalité, de comprendre ses motivations, mais aussi son environnement sociétal. Il sera ainsi reçu par divers intervenants, recruteurs, psychologues, spécialistes de la sécurité, etc. Au-delà de tous ces aspects techniques, durant son séjour dans les structures de recrutement le candidat est évalué en continu sur son aptitude à évoluer dans un milieu militaire, mais aussi en collectivité.

Une précision est cependant nécessaire. Certes, tout au long de ce parcours, il y a des obstacles à franchir en atteignant des notes bien définies, mais il n'en reste pas moins vrai que

les candidats doivent être évalués dans la globalité de leurs performances et de leurs aptitudes. Ainsi, dans le cas où un candidat est un peu en dessous du seuil du test *Luc Léger* et que par ailleurs toutes ces autres évaluations sont excellentes, la décision de recrutement ou non reviendra au chef d'état-major du commandement de la Légion étrangère (CEM COMLE) qui préside la commission de sélection.

Cette sélection est sévère, et à tout moment un candidat peut être renvoyé à la vie civile parce qu'il a échoué à un test ou présenté une incompatibilité à servir dans les rangs de la Légion.

Finalement, c'est donc un ratio de légionnaires incorporés de 1/5 à 1/6 en moyenne qui est effectivement appliqué par rapport aux hommes qui se sont présentés pour un engagement.

Ainsi pour l'année 2019, la Légion étrangère devait recruter 1 245 jeunes légionnaires pour lui permettre de renouveler ses effectifs, 6 650 candidats se sont présentés, et 1 260 ont été immatriculés soit un ratio de 1/5,3.



*Cadre légionnaire au 4e RE. Crédit : Stéphane GAUDIN.*

## **L'anonymat, source de mythes**

À l'extérieur de la Légion, l'anonymat a donné naissance à au moins deux mythes, tous deux propres à favoriser le recrutement.

Le premier, qui est presque banal à la création de tout nouveau corps, dépeint la Légion comme une bande de hors-la-loi, un refuge d'hommes fuyant la justice. C'est certainement

vrai, et elle l'admet elle-même. Mais l'opinion est unanime à penser que les criminels professionnels n'y ont pas leur place. Même ses détracteurs admettent que les délinquants les plus endurcis y trouveraient la vie peu supportable. Ce constat, fait en 1930, vaut également de nos jours. Nos détracteurs pensent le contraire, mais quelle collectivité a intérêt à insérer dans ses rangs des individus ayant touché, de près ou de loin, au milieu criminel ou au terrorisme et qui reproduiront à coup sûr les mêmes travers au sein de l'institution ? Aucune, bien évidemment !

La seconde grande légende dépeint la Légion comme une troupe de parias romantiques, comme refuge pour le *Beau Geste*, pour des gens de bonne famille et de bonne éducation qui, après avoir été éconduits par une femme ou avoir connu quelques revers dans leurs affaires, cherchent à enterrer leurs échecs et à s'ensevelir eux-mêmes dans la Légion. Cette image est fort répandue, surtout dans les années 1850, mais elle perdure avec plus ou moins de force en fonction des époques et des soubresauts de l'actualité.

Ce n'est pas propre à la Légion étrangère que de fantasmer sur un changement d'identité, une abolition du passé et une renaissance. Dans la société civile, les psychologues et les psychiatres sont bien placés pour le savoir, ils entendent ces discours. Des chercheurs et des journalistes se sont spécialisés dans la question des disparitions dans notre société, hormis, bien évidemment, les disparitions criminelles. Ces disparitions alimentent régulièrement les gazettes ou les journaux télévisés. Des gens imaginent abolir leur passé en fuyant, en général très loin, et en ayant une nouvelle identité. Leurs raisons, qui ne font pas partie de notre propos, peuvent être diverses. Échapper à des *histoires* judiciaires, reconstruire une vie sentimentale ou bien – et il y a là une analogie avec la Légion – être en rupture avec la société et imaginer pouvoir changer de vie.

Cette puissance du mythe constitue un des fondements de l'ADN légionnaire et est en même temps un attrait irrésistible. C'est particulièrement vrai dans le domaine du recrutement : l'identité des légionnaires a toujours été – intentionnellement – entourée de mystère. Le romantisme de la Légion repose en partie sur son respect du droit d'asile et sur la loi du silence, deux traditions renforcées par l'anonymat.

Celui-ci a donné lieu à de grandioses légendes dans l'imagination populaire. En réalité, il a permis aux légionnaires d'en bâtir d'aussi grandioses sur eux-mêmes.

Voilà pour l'anonymat dans l'image de la Légion. Ce qui, en revanche, est presque ignoré des historiens, est son rôle dans le processus d'intégration du légionnaire. Ce qu'offre le corps à ses engagés, c'est la possibilité de prendre un nouveau départ dans la vie, en faisant table rase des fautes ou des erreurs passées. Le choix d'un autre nom et d'un nouveau passé, non seulement signifie que l'on ne peut pas se laisser rattraper par l'Histoire, mais aussi apporte une aide psychologique. *L'idée qu'une nouvelle vie est possible se lève, pleine d'attraits.* D'abord, il s'agit d'hommes particuliers. Ils sont étrangers, en règle générale. Ils sont en rupture avec la société civile. Ils ont souvent des structures de personnalité un peu tumultueuses. De plus, ils arrivent dans un monde où le mensonge est *accepté* parce qu'il y a une cause. On peut donc s'inventer une histoire, rêver une autre vie, mais peut-être que, dans la Légion, on est très discrets sur son passé. Là en effet, seul le présent va compter. On n'a plus d'étiquette, l'identité que les autres projettent sur nous n'existe plus. Il va falloir prouver ce

que l'on est et le prouver par des faits.

**Major (er) Jean-Michel HOUSSIN**

**Pour en savoir plus sur [l'histoire du recrutement de la Légion étrangère](#)**

**[Site de recrutement de la Légion étrangère](#)**

---

1. Les nationalités prises en compte sont celles avant rectification d'état civil. Ces évaluations ont été réalisées par la DRHLE à partir de près de 500 000 fiches matricules. Pour les Français sous identité d'emprunt, ils sont engagés sous une autre nationalité francophone, ce qui accroît les chiffres pour la Belgique, la Suisse ou le Canada dans le tableau.
  2. Par rapport à la statistique de 1963, cette Europe occidentale a été sensiblement élargie avec plus de 30 pays au lieu des 6 évoqués pour 1963.
  3. Action de travailler à deux.
- 

## Crédit photos : Légion étrangère



Adc d'origine anglaise, Afghanistan 2009.



Cch d'origine allemande, 2e REI, EAU 2014.



Légionnaire d'origine chinoise, Mali 2013.



Légionnaire d'origine mongole, 2e REI, 2015.



Cch d'origine djiboutienne, EAU 2014.



Sous-officier d'origine japonaise, EAU, 2014.



Sous-officier d'origine colombienne, Mali 2013.

